

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 janvier 2017

Sous la présidence de Mme le Maire, étaient présents  
Mmes BOURDALE-DUFAU Sylvie, MAUBOULES Maïlys, Mrs LASCOUMETTES Jean Robert, LASSUS LIRET Gilbert, MASCARAS Daniel, PASCAU Philippe  
Absents excusés: BERGEREAU Aurélien, GROS Jean-Philippe, FOURCADE Patrick, PALETOU Françoise, URDOUS Sébastien, DESSALLES Christian  
FOURCADE Patrick a donné pouvoir à HAU Corinne et PALETOU Françoise a donné pouvoir à BOURDALE-DUFAU Sylvie  
Secrétaire de séance : MAUBOULES Maïlys

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du PV de la séance du 30 Novembre 2016
2. Recrutement d'un agent en Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)
3. Rétrocession au profit de la Commune des voiries (et accessoires) qui ont été réalisées lors de la construction de l'A 65 par A'LIENOR
4. Questions diverses

Séance ouverte à 20 heures 30

### **1. Approbation du PV de la séance du 30 Novembre 2016**

Le compte - rendu du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents *par 9 voix pour.*

### **2. Recrutement d'un agent en Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de recrutement d'un agent en CAE à compter du 23 janvier 2017, afin d'assister le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants, assister les enseignants dans les classes, organiser des temps d'activité périscolaires et de garderie ; ainsi que des tâches administratives.

Le CAE est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le temps de travail sera fixé à 30 heures par semaine.

La rémunération sera calculée sur la base minimale du SMIC horaire multipliée par le nombre d'heures de travail.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Pôle Emploi ainsi que le contrat de travail à durée déterminée

pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le Pôle Emploi.

*Délibération adoptée à l'unanimité par 9 voix pour.*

### **3- Rétrocession au profit de la Commune des voiries (et accessoires) qui ont été réalisées lors de la construction de l'A 65 par A'LIENOR**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que A'LIENOR, concessionnaire de l'autoroute A65 rétrocède à la Commune 4 parcelles en nature de voirie et accessoires situées aux lieux-dits La Peyre, Les Tachaires et Pont Long d'une surface totale de 6532 m<sup>2</sup>, vente consentie et acceptée à titre gratuit.

Le Conseil Municipal accepte et autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente.

*Délibération adoptée à l'unanimité par 9 voix pour.*

### **4 – Questions diverses**

- **Inscriptions à l'école**

Plusieurs demandes d'inscriptions d'enfants n'habitant pas la Commune sont parvenues à la mairie pour la rentrée 2017.

Après consultation des enseignants, il apparaît que la classe maternelle, concernée par ces demandes, ne peut absorber de nouveaux effectifs.

Le Conseil Municipal décide donc de refuser toutes les demandes.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21h30.